

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

Centre Hubertine Auclert
3 décembre 2024



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région
île de France

Les points techniques **ZOOM**

- Coupez le son de votre micro
- Allumez vos caméras, si vous le souhaitez !
- Renommez-vous avec votre prénom et le nom de votre association
- Posez vos questions dans le tchat à "tout le monde"

À la fin de la réunion, vous pourrez poser vos questions à l'oral.

A noter : La réunion est enregistrée. Un replay sera transmis **aux associations membres** du Centre Hubertine Auclert.
Vous recevrez tous·tes le support de présentation.

Nous vous indiquerons quand l'enregistrement débutera et se terminera.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

INTRODUCTION

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



Le Centre Hubertine Auclert

Organisme associé de la Région Île-de-France, créé en 2009 à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France et des acteurs et actrices de l'égalité

- Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour **300 membres**, dont 151 associations, 129 collectivités locales et institutions et 20 syndicats.
- **Objectif** : Accompagner toute personne et toute structure dans son projet en faveur de l'égalité femmes-hommes

Nos rapports d'activité

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



Cycle de webinaires 2024-2025

Pour les **associations intervenant auprès du public jeune** par des ateliers en milieu scolaire ou extra-scolaire, autour des questions liées à l'égalité de genre, la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discriminations.

- 23 octobre 2024 –
« Le **fonctionnement interne** de l'Éducation Nationale »
- 03 décembre 2024 –
« Les **agréments académiques et nationaux** de l'Éducation Nationale »
- 04 février 2025 –
« Penser la **pluralité de son public** d'intervention »
- 08 avril 2025 –
« Associer des **partenaires extérieurs** dans le cadre d'IMS »
- ... Et d'autres ?

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

Au programme aujourd'hui

- **Revenir sur le cadre des interventions en milieu scolaire** discuté lors de la première séance.
- **Comprendre les conditions d'accès et de renouvellement** des agréments de l'Éducation Nationale
- **Appréhender les processus administratifs** liés au dépôt et au traitement des dossiers d'agrément.
- **Identifier les personnes et structures ressources** à mobiliser en lien avec les agréments.
- **Échanger et partager ses expériences** en tant qu'association féministe.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

Et vous ?

Tour d'écran :

Présentez-vous brièvement :

- Votre nom et votre structure
- Vos territoires d'activités

Petit bonus : si vous avez comme nous prévu une boisson pour le webinaire, vous pouvez en profiter pour nous montrer votre tasse préférée !



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

Les associations présentes

- ❖ [Amical du Nid \(AdN\)](#)
- ❖ [ARCA-F](#)
- ❖ [CIDFF de Paris](#)
- ❖ [Collectif la Formule](#)
- ❖ [Claf'Outils](#)
- ❖ [Dans le Genre Égales](#)
- ❖ [Fresque du sexisme](#)
- ❖ [HandsAway](#)
- ❖ Inspire
- ❖ [Robin des Villes](#)
- ❖ [Règles Élémentaires](#)
- ❖ [XXElles](#)



...Et des partenaires de l'Éducation Nationale !

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

— LES AGRÉMENTS NATIONAUX ET ACADÉMIQUES

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



Le cadre légal des agréments de l'Éducation Nationale

- Articles du code de l'éducation – D551-1 à D551-6

Il est possible de demander un agrément dans le cadre de trois types d'action :

1. **Interventions pendant le temps scolaire**, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements
2. Organisation d'activités éducatives complémentaires **en dehors du temps scolaire**
3. Contribution au **développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes** pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative

L'agrément n'est pas obligatoire pour autoriser une intervention extérieure, les directions d'établissements doivent toutefois en notifier le ou la rectrice d'académie (pour les lycées) ou le ou la DASEN (pour les collèges et écoles).

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

Les agréments nationaux

DGESCO (et CNAECEP) ← Leur site en lien ici !

Présentation par :

- **Maéva Olivier**, Chargée d'études égalité filles-garçons et lutte contre les LGBT+phobies au Bureau de l'égalité filles-garçons, de la lutte contre les discriminations, de la citoyenneté et de l'engagement .
- **Anthony Guitton**, Chef de bureau des relations avec les associations et partenariats.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



Les agréments académiques

Académie de Versailles

← Leur site
en lien ici !

Présentation par :

- **Beatriz Beloqui-Querejeta**, Déléguée académique égalité filles-garçons, IA-IPR espagnol.
- **Aïda Kergroach**, Conseillère technique auprès du recteur.

Les contacts au sein de **la mission égalité** :

- Beatriz Beloqui-Querejeta - beatriz.beloqui@ac-versailles.fr
- Aïda Kergroach - aida.kergroach@ac-versailles.fr
- Nicolas Douabin - nicolas.douabin@ac-versailles.fr
- Lénaïg Le Faou - lenaig.le-faou@ac-versailles.fr

Pour l'académie de Versailles, la date limite pour déposer un dossier est fin janvier. La démarche est gérée par la DACES du Rectorat. Vous pouvez joindre le service de gestion pour toute question concernant la démarche au 0130834250

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024


**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


centre
**hubertine
auclet**

Région
Île-de-France

Les agréments académiques

Académie de Créteil ← Leur site en lien ici !



L'agrément des associations dans l'académie de Créteil		
La procédure dans l'académie de Créteil	Le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.	Est l'organe décisionnel dans le processus de labellisation des associations
		Vérifie le respect des critères du tronc commun d'agrément
		Vérifie la complémentarité des actions avec les programmes de l'éducation nationale
		Structure la concertation entre l'éducation nationale et les associations
		Il se réunit environ 3 fois par année scolaire dans l'académie de Créteil pour étudier les agréments
		Il peut se réunir en urgence pour retirer un agrément en cas de rupture du respect des conditions initiales.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

Les agréments académiques

Académie de Créteil ← Leur site en lien ici !



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1

Prise de contact par les associations

→ par mél à l'adresse agreements-associations@ac-creteil.fr

→ par téléphone au 01 57 02 64 52

→ par courrier Service des politiques éducatives
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex

Avant
instruction
en
CAAEECP

Le CAAEECP

2

Vérification
des
conditions
d'éligibilité

Au moins 2 années
d'existence

Si le critère de l'ancienneté est rempli

→ Le non respect de ce critère entraîne le rejet automatique de la demande

Critères
cumulatifs

1 - L'association intervient déjà sur le territoire de l'académie (Article D551-6)

2 - La manière de servir est conforme

3 - Présence d'une évaluation qualitative

4 - La récurrence des interventions (au moins 1 fois l'an mais plusieurs années de suite).

5 - Le caractère complémentaire de l'association avec les enseignements (lien thème-enseignement-programme)

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

Les agréments académiques

Académie de Créteil ← Leur site en lien ici !



L'agrément constitue un gage de sécurité et de qualité pour les EPLE. Le rectorat vérifie :

1. la qualité des interventions.
2. la probité de l'association et des intervenants (effet d'aubaine financière)
3. le caractère fiable (dans le temps) de l'association



Si les critères nationaux et académiques sont remplies



Il s'agit d'un renouvellement



Il s'agit d'une première demande

L'association remplit le dossier puis transmet au CAAECEP



Le dossier est instruit lors d'un des trois conseils organisés pendant l'année scolaire



Une notification est adressée à l'association

Si favorable : une notification officielle est publiée sur le site

Si défavorable : un retour est réalisé mais n'est pas rédhibitoire pour intervenir (des fragilités sont perçues) ou les actions ne présentent pas de complémentarité.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

Les agréments académiques

Académie de Créteil ← Leur site en lien ici !



Pendant la durée des 5 années de l'agrément :

1. Fournir le rapport moral annuel de l'association
2. Fournir le rapport financier annuel de l'association
3. Fournir un rapport des actions menées dans l'académie de Créteil
4. Informer chaque année de tout changement concernant les représentantes et/ou représentants de l'association
5. Informer de changement d'objet ou de nature des missions de l'associations

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



Les agréments académiques

Académie de Créteil ← Leur site en lien ici !

Des conventions pluriannuelles ne sont délivrées qu'aux associations ou fédérations d'associations massives.

- Difficile d'accès, mais il est possible d'intervenir en milieu scolaire en tant que prestataire ou membre de ces associations.
 - Ex : CRIPS emploie des prestataires / la LDE

Vous pouvez trouver l'intégralité des associations conventionnées [par l'académie de Créteil ici](#)

Les contacts au sein de **la mission égalité** :

- Estève AUBOUËR - esteve.aubouer@ac-creteil.fr
- Sabina COLIN - Sabina.Colin@ac-creteil.fr
- Stefanie PAPKE - stefanie.papke@ac-creteil.fr

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



Les agréments académiques

Académie de Paris ← Leur site en lien ici !

L'association doit avoir deux ans d'existence et d'activité pour candidater.

Exemple d'associations féministes agréées par l'académie : [Dans le Genre Égales](#), [Excision Parlons-en](#), [AVFT](#)... La liste complète est visible [ici](#).

Les contacts au sein de **la mission égalité** :

- Valérie VIDAL - valerie.vidal@ac-paris.fr
- Raphaële Le Dû - raphaele.le-du@ac-paris.fr
- Cedric Gahinet - cedric.gahinet@ac-paris.fr

Division de la Vie de l'Élève (DVE 4 - bureau 1073)

Tél. : 01 44 62 43 33

dve-agrement-association@ac-paris.fr

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



— ÉCHANGES



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



ÉCHANGE DE PRATIQUES ASSOCIATIVES

Et retour d'expérience de
Dans Le Genre Égales

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024



Notre expérience des agréments éducation nationale

Les points forts

- Légitimité des actions auprès des partenaires
- Confiance dans la mise en place des ateliers

Les difficultés

- Processus de candidature demandeur de temps
- Complexité de la demande d'agrément nationale
- Longueur de la procédure totale

En pratique, l'agrément
est très demandé par les
établissements scolaires



Nos points d'attention

- Être très proactif.ve : se renseigner sur les procédures très en avance
- Mettre à jour un fichier qui recense les actions dans l'académie ou créer un filtre géographique dans le registre des interventions de l'association

— ÉCHANGES



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

EN CONCLUSION

- ▶ Les agréments sont une expression d'un partenariat entre l'Éducation Nationale et les structures qui la complètent comme les associations. **Ce n'est pas la seule forme de ce partenariat** : privilégiez toujours le dialogue / travail en réseau pour créer la confiance, faire circuler les informations et convenir des possibles !
- ▶ Il est toujours préférable de **s'y prendre très à l'avance** pour anticiper les délais de traitements et les imprévus dans votre calendrier annuel. N'hésitez pas à demander des informations sur des dossiers, même si vous n'êtes pas sûr-es de candidater, afin de connaître les pièces à fournir/établir.
- ▶ Pensez à **cadre vos interventions avec les établissements** via une convention et un dialogue interne si possible, pour garantir votre protection en cas d'incident.
L'agrément n'est pas une garantie d'intervention.
- ▶ **Soignez vos indicateurs et rapports d'activité**, votre mesure d'impact est déterminante pour les partenaires qui ne vous connaissent pas !
- ▶ Mobilisez les ressources de l'institution au même titre que vous pouvez lui partager les vôtres, et cela inclus **les personnes ressources à tous les niveaux**.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
3 DÉCEMBRE 2024

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

Merci pour votre participation !

- **Ramatoulaye Diop**, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats – ramatoulaye.diop@hubertine.fr
- **Eris Gimard-Sébilo**, chargée de mission éducation à l'égalité – référente LGBTQIA+ – eris.gimard-sebilo@hubertine.fr

Centre Hubertine Auclert
3 décembre 2024



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région
Île de France